



AG2R LA
MONDIALE

France
TIERS
LIEUX



Fondation RTE
POUR LES
ruralités



Air Liquide
HEALTHCARE



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



Appel à candidature

Cahier des charges pour la sélection de prestataires

Mission de sensibilisations locales et d'accompagnement de 10* territoires ruraux à leurs besoins spécifiques sur le bien vieillir.

Prestations multi-niveaux (nationale et locale)

Dans le cadre du projet Bien vieillir en tiers-lieux, une dizaine de consortiums locaux seront sélectionnés par le Comité de Pilotage (COPIL) pour bénéficier d'un accompagnement, de temps de sensibilisation adaptés à leurs besoins, ainsi que d'un soutien financier. La présente prestation vise à piloter, coordonner et déployer ces temps de sensibilisation, tant au niveau local que transversal, en garantissant leur qualité, leur cohérence, et leur capitalisation.

Présentation du projet

Contexte

Plusieurs enjeux de santé (lutte contre les déserts médicaux, prévention, repos des aidants, accès au soin pour tous, expérimentation de parcours de soins qui changent le rapport entre soignants et soignés...) sont développés dans des tiers-lieux de santé. Ces tiers-lieux se développent de plus en plus sur le territoire national. On en comptabilise un peu plus de 80 en France. Ils sont soit issus de la transformation de structures de santé existantes (EHPAD par exemple) qui adaptent la démarche tiers-lieux afin de renouveler leur modèle et pratiques et s'ouvrir à l'extérieur ; soit issus d'une dynamique locale initiée par un collectif d'habitants, de praticiens, de professionnels du secteur qui cherchent des espaces plus ouverts à l'expérimentation, à la prévention, à la convivialité. Ils sont des outils complémentaires aux structures classiques du soin et médico-social.

Le projet

Il s'agit d'**outiller les équipes bénévoles et salariées** des tiers-lieux aux fragilités, aux besoins et à l'accompagnement des personnes vieillissantes, usagères des tiers-lieux, ou qui pourraient bénéficier du tiers-lieu comme lieu d'accueil, afin d'accompagner l'avancée en âge des habitants du territoire du tiers-lieu.

L'enjeu du projet est également de **positionner certains tiers-lieux de santé comme des acteurs complémentaires des organisations classiques du bien vieillir** (CHU, EHPAD, gérontopoles..) en renforçant des écosystèmes locaux du bien vieillir spécifiquement sur des territoires ruraux (ou à majorité situés en zone rurale) volontaires.

L'objectif est donc de **de développer des actions concrètes** pour accompagner l'avancée en âge des habitants, des patients, des usagers de territoires ruraux, en complémentarité avec ce qui existe sur les territoires, ou pour répondre aux besoins identifiés.

Le projet a 3 phases distinctes :

1/ Une sensibilisation des tiers-lieux à l'échelle nationale sur les enjeux du bien vieillir (besoins des usagers, détections des fragilités..). Cette sensibilisation permettra à des tiers-lieux ayant des niveaux différents de maturité et intéressés par ces enjeux, de se positionner pour bénéficier d'appuis/conseils approfondis et/ou d'un accompagnement à la réalisation d'un projet (phase 2 et 3). Cette sensibilisation a été effectuée en mars et avril 2025 via deux webinaires.

2/ La consolidation de 10 écosystèmes locaux ruraux en lien avec les enjeux du bien vieillir. Cette consolidation correspond à des accompagnements des acteurs des territoires sélectionnés, adaptées aux enjeux territoriaux du bien vieillir. Elles intégreront une sensibilisation à (ou un accompagnement dans) la démarche tiers-lieux pour la mise en place de projets et parcours du bien vieillir.

3/ L'expérimentation de projets innovants dans 10* territoires (à majorité situés en ruralité) autour de l'amélioration du bien vieillir en tiers-lieux avec un soutien financier et un compagnonnage thématique. La mise en place de ces projets devra s'appuyer sur des écosystèmes locaux réunissant divers acteurs qui se complètent et se coordonnent tels que des centres de soins, des tiers-lieux de santé, des tiers-lieux socio-solidaires, des collectivités locales, des institutions, des associations... Ces écosystèmes devront favoriser la co-construction des solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes âgées, tout en intégrant des approches collaboratives.

Le présent appel à prestation ne concerne que les phases 2 et 3 du projet.

Un ou plusieurs prestataires (possibilité de regroupement en consortium) seront sélectionnés par le COPIL pour préparer, piloter, coordonner et suivre la mise en œuvre des sensibilisations territorialisées (adaptées à chaque projet) et des temps de sensibilisation transversales, communes à tous les lauréats, en lien avec les objectifs de l'AMI, en assurant la qualité pédagogique, l'adaptation territoriale et la bonne articulation avec les partenaires (tiers-lieux, médico-social, institutionnels, experts, sous-traitants...).

Les parties prenantes :

L'Association Nationale des Tiers-Lieux

L'ANTL représente des lieux citoyens de proximité qui œuvrent à la transformation sociale, écologique, et citoyenne de nos territoires, en coopération avec les institutions publiques et les dynamiques économiques locales.

C'est plus de 1500 tiers-lieux qui se retrouvent au sein de l'Association Nationale des Tiers-Lieux, par ses adhérents tiers-lieux et réseaux régionaux et thématiques. Ils représentent la diversité des enjeux pour lesquels les tiers-lieux mènent des actions d'intérêt général.

Sa mission est de promouvoir et développer la démarche des tiers-lieux, pour expérimenter, inventer et mettre en actions immédiates les transitions écologiques, économiques et sociales dans tous les territoires.

L'ANTL coordonne le projet Bien Vieillir.

AG2R LA MONDIALE

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Le Groupe compte plus de 15 millions d'assurés et accompagne 500.000 entreprises au quotidien.

Avec 15.000 collaborateurs, AG2R LA MONDIALE est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, le Groupe cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité, solidarité et performance. Dans le cadre de l'action sociale AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, et plus globalement de son engagement sociétal, AG2R LA MONDIALE œuvre au quotidien pour le bien-vieillir au plus près des besoins des personnes et des territoires.

Le GIP France Tiers-Lieux

Le GIP France Tiers-Lieux a été créé en septembre 2022 pour accompagner le développement et la pérennisation des tiers-lieux en France, en favorisant la co-construction entre acteurs publics et tiers-lieux. Véritable outil au service de la co-construction des politiques publiques et du développement des coopérations entre institutions publiques et écosystème des tiers-lieux pour, ensemble, imaginer et mettre en œuvre de nouvelles façons de mener l'action publique. Il réunit :

- L'État, représenté par 5 ministères : le ministère de la Cohésion des territoires, le ministère du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Économie et des Finances (Petites et moyennes entreprises), le ministère de la Culture.
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Les acteurs des tiers-lieux, représentés par l'Association Nationale des Tiers-Lieux

La Fondation RTE pour les ruralités

La Fondation RTE pour les ruralités est une fondation d'entreprise créée par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), le gestionnaire du réseau électrique haute tension en France. Elle soutient des initiatives visant à renforcer la cohésion sociale et économique des territoires ruraux en France.

Air Liquide Santé à Domicile France

Air Liquide Santé à Domicile France est un acteur majeur de la santé à domicile. Depuis près de 40 ans, Air Liquide Santé à Domicile France est une priorité stratégique pour le groupe Air Liquide. En France, plus de 3 000 collaborateurs répartis sur différents sites accompagnent au quotidien les patients pour renforcer leur autonomie et leur qualité de vie. Leurs activités couvrent un large éventail de besoins, allant de l'apnée du sommeil à l'insuffisance respiratoire, en passant par le diabète et la perfusion. Air Liquide Santé à Domicile France travaille également avec les professionnels de santé. Leur engagement s'inscrit en réponse des enjeux sociétaux majeurs, tels que le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et le souhait de plus en plus affirmé de pouvoir rester à domicile. Dans le cadre de cet engagement, Air Liquide Santé à Domicile France a lancé un projet d'envergure visant

soutenir des initiatives innovantes qui favorisent le bien-vieillir. Ce projet reconnaît le rôle clé que peuvent jouer les tiers-lieux dans l'accompagnement des seniors.

La Banque des territoires

La Banque des Territoires est une direction de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), créée en mai 2018 pour regrouper les offres de la CDC et de ses filiales au service des territoires. La Banque des Territoires agit comme un guichet unique pour les collectivités locales, les acteurs du logement social, les entreprises publiques locales et les professions juridiques. Elle mobilise environ 20 milliards d'euros par an pour financer des projets locaux, avec une présence renforcée grâce à 37 implantations régionales. La Banque des Territoires s'engage activement dans le soutien aux politiques publiques locales liées à la santé et au vieillissement, dans le but de réduire les inégalités territoriales et d'accompagner la transition démographique.

Ces 6 acteurs constituent (à date de ce document) le COPIL du projet.

Objectifs des phases 2 et 3 du projet

Phase 2 : 10* sensibilisations approfondies et territorialisées (adaptées aux enjeux territoriaux) incluant tiers-lieux et acteurs locaux du sanitaire et du médico-social, orientées sur une meilleure prise en compte de la démarche tiers-lieux dans l'écosystème local du bien vieillir.

Objectifs pour les tiers-lieux :

- Initier des écosystèmes locaux d'acteurs du bien vieillir incluant les tiers-lieux
- Repérer les manques sur ces territoires (quelles actions il serait pertinent de développer en direction des personnes âgées de plus de 65 ans ? Quels besoins de ces publics ne sont pas ou peu pourvus ?)
- Former les acteurs locaux du sanitaire, médico-social et institutionnel (gérontopôles, CHU, EHPAD, cliniques, ARS..) à la démarche tiers-lieux et spécifique tiers-lieux de santé et tiers-lieux solidaires.
- Former les équipes des tiers-lieux (salariés et bénévoles) aux enjeux du vieillissement sur leur territoire, à la détection des fragilités de ces publics, à la mécanique institutionnelle locale en lien avec le public cible
- Développer des partenariats efficaces sur le bien vieillir entre tiers-lieux et acteurs locaux du sanitaire et médico-social.

Les formations seront adaptées aux projets que veulent développer les tiers-lieux sur les enjeux du bien vieillir (en phase 3).

- Un cycle de **formations (nous imaginons cela sur 4 modules mais ouvert à proposition)** pour les équipes des tiers-lieux (salariés et bénévoles) et les équipes des acteurs locaux membres du projet.

Exemple de ce à quoi pourrait correspondre le cycle de formation :

4 modules : 4 jours de sensibilisation :

- **1 module d'une demi-journée : tiers-lieu général et spécifique tiers-lieu de santé :** destiné aux acteurs locaux du sanitaire et médico-social : intervention de l'ANTL, du réseau régional, des experts du GT santé et du tiers-lieux lauréat.
- **1 module de 1 jour : spécifique aux besoins locaux (réalisé avec les Réseaux régionaux, le gérontopôle local par exemple ainsi que d'autres experts locaux) et au développement de partenariats locaux.**
Dans ce module on se focalisera sur la réalisation d'un diagnostic territorial en lien avec les enjeux du bien vieillir (accompagnement au grand et/ou aidance).

A l'issue de ce module, l'objectif est d'affiner la conception du projet qui aura lieu en phase 3.

- **1 module de 2 jours : spécifique au sujet tiers-lieux de santé en lien avec le bien vieillir et en lien avec le projet que veulent mettre en place les lauréats**
- **1 module commun d'une demi-journée : accès au droit :** Ce module pourrait notamment évoquer les difficultés financières liées à un changement de situation, les aides à la couverture médicale pour les personnes de plus de 65 ans, les aides pour l'autonomie au domicile ou encore l'adaptation du logement

Phase 3 : Les sensibilisations auront permis de renforcer l'inter-connaissance des écosystèmes territoriaux, en intégrant les actions des Tiers-Lieux, et en analysant collectivement les besoins pour lesquels les Tiers-lieux peuvent apporter des réponses adéquates et complémentaires. Elles auront aussi permis de préciser des actions à déployer, Il s'agit dans cette phase d'accompagner les Tiers-Lieux des territoires d'expérimentation, à concevoir et mettre en œuvre des projets concrets, innovants et locaux autour du bien vieillir.

Objectifs de cette phase pour les tiers-lieux :

- Expérimenter des projets innovants non existants ou peu pourvus sur les territoires sélectionnés.
- Renforcer les écosystèmes locaux autour des enjeux du bien vieillir initiés en phase 2 autour d'un projet concret.
- Pérenniser ces projets et les porteurs de projets qui les portent notamment avec du compagnonnage.
- Développer de nouveaux services pour les personnes âgées de plus de 65 ans autour d'actions où les publics cibles seront également acteurs de la mise en place des ces actions.
- Mettre en œuvre et évaluer des actions concrètes en faveur du bien vieillir dans les 10 territoires sélectionnés, avec un soutien financier et un compagnonnage renforcé.

Missions du.es prestataire.s

Objectifs de la prestation

Le(s) prestataire(s) sélectionné(s) aura pour objectifs de :

- Réaliser un diagnostic des besoins pour chacun des 10* consortiums locaux sélectionnés.
- Proposer, organiser et coordonner des temps de sensibilisation adaptés localement, en s'appuyant le cas échéant sur des sous-traitants locaux en capacité de réaliser les missions souhaitées, sous-traitants identifiés par le prestataire de cet appel à candidature et validé par le COPIL du projet.
- Concevoir et animer des modules de sensibilisation transversaux à distance, en réponse aux besoins communs identifiés.
- Coordonner l'ensemble des parties prenantes, y compris celles des sous-traitants et le COPIL.
- Produire un livrable de capitalisation, destiné à faciliter le transfert des enseignements à d'autres tiers-lieux.

La mission du prestataire s'étend sur la phase 2 et 3 du projet.

Phase 2 : Accompagnement approfondi et sensibilisation ciblée pour consolider les écosystèmes locaux.

Phase 3 : Soutien à la conception et à la mise en œuvre de projets innovants sur les territoires.

- 1 : Diagnostic des besoins des lauréats
 - Entretiens, questionnaires ou ateliers avec les lauréats (tiers-lieux et membres de leurs consortiums)
 - Synthèse des besoins (spécifiques à chaque projets et transversaux)
 - Soumission de ce diagnostic aux membres du COPIL
- 2 : Planification
 - Proposition d'un programme de sensibilisation spécifique et transversal pour chaque lauréat
 - Recherche de prestataires, en privilégiant les acteurs locaux, pour effectuer les sensibilisations spécifiques dans les territoires avec demande de devis pour réaliser la sensibilisation
 - Proposition au COPIL dsu programme de chaque sensibilisation avec les prestataires envisagés et le budget associé pour chaque sensibilisation pour validation du programme
- 3 : Mise en œuvre
 - Coordination des interventions locales (réalisées ou co-réalisées par des prestataires locaux)
 - Animation des modules transversaux (en visio)

- 4 : Capitalisation
 - Rédaction d'un livrable synthétique des sensibilisations permettant de déployer les apprentissages au reste de l'écosystème (formats ouverts : livret, fiches, enregistrements vidéo, etc.)

Modalités de sous-traitance pour les besoins spécifiques locale

- Le prestataire pourra faire appel à **des prestataires, en privilégiant les acteurs locaux**, dans le respect des règles de la commande publique et avec une **transparence sur les modalités de sélection**.
- **Le COPIL valide la liste des prestataires retenus** avant engagement contractuel.
- Il doit garantir la **qualité des livrables** produits par les prestataires locaux.
- Il y'a un budget dédié à ces sensibilisations spécifiques (15000 euros minimum dans le budget total)
- Le prestataire devra proposer la ventilation budgétaire

Gouvernance et suivi

- Le prestataire participe à **des points réguliers avec le COPIL** (fréquence à définir).
- Le programme des sensibilisations (locales et transversales) devra être **validé par le COPIL** avant déploiement ainsi que les éventuels prestataires.
- Un **rapport final** est attendu.

Livrables attendus

- **Synthèse des diagnostics**
- **Programme global de sensibilisation**
- **Supports des interventions** (diaporamas, outils utilisés, enregistrements le cas échéant) **transversales**
- **Livrable de capitalisation transférable** à d'autres tiers-lieux
- **Reporting budgétaire** incluant la répartition des fonds pour les interventions locales

Compétences attendues

- Expertise dans la création de modules de sensibilisation et d'une pédagogie participative.
- Compétences en santé publique, accompagnement des personnes âgées, ou thématiques liées (aidance, accès aux droits, santé sexuelle, santé mentale...) ainsi qu'une compréhension des spécificités des territoires ruraux.
- Capacité à travailler en partenariat et à mobiliser des ressources complémentaires.
- Expérience dans la rédaction de livrables structurés et pédagogiques.

Modalités financières

Budget global pour cette prestation : 27 000 euros TTC maximum.

Répartition de ce budget :

- Temps d'échange avec le COPIL
- Temps d'échange individuels avec les tiers-lieux sélectionnés et leurs partenaires
- Temps d'échanges collectifs avec les 10 territoires
- Diagnostic des besoins en accompagnement des 10 territoires
- Ingénierie des sensibilisation transversales sur des enjeux communs tiers-lieux et bien vieillir
- Ingénierie avec les prestataires externes des sensibilisations spécifiques

- Recherche et coordination des prestations pour les sensibilisations approfondies sur les territoires et des prestataires externes réalisant les prestations et proposition de ces sensibilisations locales (construction budgétaire (devis par prestataires externes) + recherche des prestataires externes).
- Conception ou coordination de la mise en œuvre des sensibilisations que vous pouvez réaliser vous-mêmes ou via des prestataires externes que vous choisirez et ferez valider par le COPIL
- Recherche et coordination des prestations pour les sensibilisations transversales sur les enjeux communs
- Réalisation des livrables permettant de rendre compte et documenter toute la phase d'accompagnement

Un autre budget dédié pour les prestataires externes situé entre 15 000 et 20 000 euros TTC , sera financé directement par le GIP FTL

- L'ANTL et les membres du COPIL accompagneront le prestataire dans la mobilisation des tiers-lieux lauréats de l'AMI.

Outre les partenaires identifiés par le prestataire pour répondre aux objectifs de cet appel :

- Des partenaires externes, tels que le réseau des gérontopôles ou des partenaires internes tel que AG2R la Mondiale, pourront intervenir
- Une collaboration avec des partenaires proposés par le COPIL pourra être nécessaire.

Modalités de candidature :

Les attendus sont :

Un dossier de réponse permettant aux membres du COPIL d'appréhender la méthode utilisée pour réaliser et coordonner ces sensibilisations.

Une compréhension des enjeux et des publics cibles.

- Les candidatures seront analysées par le COPIL sur la base des critères suivants :
 - Adéquation de la méthodologie proposée avec les objectifs.
 - Expérience et compétences des intervenants / partenaires mobilisés
 - Cohérence du budget proposé.

Pièces à fournir dans l'acte de candidature

- **Une présentation de la structure** (Possibilité de candidature en regroupement d'acteurs/structures)
 - Statut juridique, équipe
 - Expérience en coordination de projets similaires (preuve d'expérience : références avec contact)
- **CV des intervenants pressentis** (chef de projet, formateurs/sensibilisateurs, etc.)
- **Organigramme du projet** (avec les rôles de chacun)

Proposition technique

- **Note de compréhension des enjeux du projet**
- **Méthodologie proposée**

- Organisation du diagnostic
- Modalités de sélection des prestataires locaux
- Stratégie de coordination
- Format des sensibilisations locales & transversales
- Démarche de capitalisation (livrables finaux) avec une proposition du format envisagé pour le livrable et justifier ce choix
- Exemples de modules pédagogiques
- **Planning prévisionnel**
 - Découpage en phases, jalons, rétroplanning
- **Modalités de reporting et de coordination avec le COPIL**

Proposition financière

- **Devis détaillé :**
 - Taux journalier par profil
 - Répartition indicative du budget :
 - % dédié aux accompagnements locaux
 - % pour les temps transversaux
 - % pour coordination, gestion, livrables
 - % pour les temps individualisés, possiblement réalisés par des sous-traitants
 - Précision sur les frais de déplacement (si inclus ou hors enveloppe)
 - Un RIB

Modalités de sélection

Un comité de sélection constitué par les membres du COPIL du projet se réunira afin d'étudier les réponses à cet appel à candidature.

Calendrier prévisionnel :

- **Réunion de rencontre entre les prestataires et les membres du COPIL (réunion de COTECH) : Juillet 2025**
- **Conception des modules de sensibilisation, recherche des sous prestations nécessaires : Juillet et Aout 2025**
- **Début des sensibilisations : fin septembre – octobre 2025**

Propositions attendues avant le 6 juillet 2025 soir à envoyer à theo.lachmann@tiers-lieux.fr

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter theo.lachmann@tiers-lieux.fr

10* : à ce stade du projet, nous ne sommes pas en mesure de connaître précisément le nombre de territoires lauréats. Il est possible que le nombre soit légèrement supérieur à 10 et il ne sera su qu'après le jury du COPIL, fin juin. Afin de faciliter la réponse à cet appel à candidature, nous vous conseillons de faire une réponse se basant sur 10 territoires (notamment pour le nombre de sous prestataires, le nombre de jours de sensibilisations territoriales...) tout en ayant conscience que cela devra être adapté à la réalité du projet. Nous vous conseillons donc de ne pas rentrer dans un niveau de précision trop fort dans votre détail du budget sur le nombre de jours car cela pourra être modifié en cours de route.